



# travrail

Rail horizontal antichute par Tractel®

# travail

## Rail horizontal antichute par Tractel®

**travail** est une ligne de vie horizontale en rail rigide. Le mouvement du coulisseau est libre sur toute la longueur du rail permettant ainsi à l'opérateur d'évoluer librement et sans obstacle d'une extrémité à l'autre de l'installation.

Que ce soit pour des opérations de nettoyage ou de maintenance, pour vérifier une installation ou pour accéder en toute sécurité à un lieu de travail, le **travail** est une très bonne solution pour protéger les opérateurs contre les risques de chute de hauteur. Il peut être installé dans plusieurs positions: au mur, en sous-face ou au sol. **travail** est une solution polyvalente qui s'adapte à presque toutes les situations et applications.

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Certifié pour **3 utilisateurs de 100 kg** maximum chacun.
- **Distance maximale entre les supports de 6 m** (en configuration antichute), indépendamment du nombre d'utilisateurs.
- Rail en **aluminium anodisé**.
- Installation possible dans plusieurs positions: **murale, en sous face et au sol**.
- Les **supports intermédiaires** sont en **acier**, adaptés pour une fixation sur support béton ou métallique.
- Un **support spécial** permet un mouvement longitudinal du rail, pour absorber la dilatation thermique.
- Possibilité de **travail en suspension** (travail sur corde) avec des supports tous les 3 m et 2 coulisseaux pour chaque utilisateur.
- **Butée amovible** pour l'insertion ou la récupération du (des) coulisseau(x).

### NORMES

Le travail est certifié selon les normes :

- **EN 795:2012** : Équipement de protection individuelle contre les chutes - Dispositifs d'ancrage.
- **CEN/TS 16415:2013** : Recommandations pour les dispositifs d'ancrage destinés à être utilisés par plusieurs personnes simultanément.

Les harnais utilisés en association avec le travail doivent être certifiés selon les normes :

- **EN 361** : Harnais antichute, lorsqu'ils sont utilisés comme solution antichute.
- **EN 361** : Harnais antichute & **EN 813** : Ceintures à cuissards, lorsqu'ils sont utilisés comme solution d'accès par corde.

Les équipements antichutes utilisés en association avec le travail doivent être certifiés selon les normes :

- **EN 360** : Antichutes à rappel automatique (blocfor™)
- **EN 353-2** : Antichutes mobiles incluant un support d'assurage flexible (stopfor™)
- **EN 355** : Longes avec absorbeur d'énergie

